

FORCE OUVRIERE de l'enseignement privé

Communiqué du 02 juillet 2017

La petite musique de rentrée

La lettre du ministre déclinée à l'envie par les recteurs en direction des chefs d'établissement pour improviser « une rentrée en musique » le lundi 4 septembre laisse toute latitude aux enseignants, avec les moyens du bord, pour « être prêts le jour J » en plein déroulement des épreuves du DNB cette semaine, des corrections la semaine prochaine et quasiment sans élèves... C'est à n'y rien comprendre et le sujet a tendance à fâcher.

Apollon ou Phébus règneraient-t-ils en maître ?

Non, assurément, et les personnels sont pragmatiques. Par exemple, à Nantes, les camarades FO du public sont intervenus lors des commissions paritaires de ce mois de juin à ce sujet : « Le ministre de l'Education Nationale, Monsieur Blanquer, ayant annoncé son souhait de voir à nouveau la musique davantage mise en avant par le biais de chorales et de classes instrumentales, il est urgent de rétablir la deuxième heure statutaire qui était octroyée de droit pour tous les collègues ayant en charge la chorale. » Le SNFOEP s'inscrit tout à fait dans cette demande.

Le gouvernement précédent a effectivement supprimé la deuxième heure de chorale pour mettre en place des IMP à moindre coût et à géométrie variable. Le moment est venu pour le ministre Jean-Michel Blanquer, attaché en 2011 au chant choral dans les lycées et collèges, de rétablir le contenu de cette circulaire qui indiquait que « La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures/semaine. »

Les professeurs de musique étant particulièrement concernés par cette lettre de rentrée, les collègues des autres disciplines ne sont pas en reste et doivent également s'impliquer dans cette perspective en collaboration avec des associations, des parents d'élèves, les collectivités locales, etc.

Ne serait-ce pas encore un coup porté à l'Ecole de la République ?

On ne peut s'empêcher d'aborder la question du récent décret « collège » de Jean-Michel Blanquer. Tout en aggravant l'autonomie des établissements et la concurrence entre les disciplines déjà imposée par la réforme du collège, il laisse la possibilité de rétablir les bi-langues, le latin et le grec (LCA), etc. et indique que « Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin » (art.5)

Là encore, tout comme pour la chorale, il est temps d'abonder réellement en dotations supplémentaires les académies afin d'assurer tous les enseignements dans le cadre de l'égalité républicaine.

Les enseignants sentent l'inefficacité de travailler dans des classes surchargées et savent bien qu'après la petite musique de rentrée, l'année scolaire va se dérouler dans les pires conditions.

L'ensemble des personnels demande une rentrée sans tambour ni trompette mais qui rétablisse des programmes disciplinaires nationaux identiques partout en France. Nous ne voulons pas de 1568 collèges différents, même en musique. Pour créer une « école de la confiance », il faudrait déjà que celle des enseignants soit gagnée.

Le SNFOLC (Lycées et Collèges du public) est intervenu auprès du ministre en ce sens pour faire aboutir les revendications des personnels :

- La chorale rétribuée deux heures, intégrées dans le service
- Créations des postes, des enseignements et des classes nécessaires
- Non à l'école des territoires

Le SNFOEP a les mêmes revendications.